

BROCHURES

Vous trouverez des informations détaillées dans les brochures « Die Sekundarstufe I in Bremen: Oberschule und Gymnasium stellen sich vor » et « Übergang von der Grundschule in die 5. Jahrgangsstufe ». Elles sont disponibles gratuitement dans les écoles et auprès des services de l'Adjointe chargée de l'enfance et de l'éducation (*Die Senatorin für Kinder und Bildung*).



ADRESSES

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser directement à l'école de votre enfant ou aux services de l'Adjointe chargée de l'enfance et de l'éducation (*Die Senatorin für Kinder und Bildung*).

Interlocuteurs auprès des services de la Senatorin für Kinder und Bildung

Mme Voß	0421 361-6413
Mme Reinhardt	0421 361-4935
Mme Tabaka	0421 361-10064
M. Wickremetunge	0421 361-2793

Des horaires plus longs pour les demandes de renseignement téléphoniques seront disponibles les jours suivants:

Jeu. 08.03.2018 jusqu'à 18 h 00
Ven. 09.03.2018 jusqu'à 17 h 00

Directeur de la publication

Die Senatorin für Kinder und Bildung
Rembertiring 8-12
28195 Bremen

WWW.BILDUNG.BREMEN.DE



Lernen in
Bremen

Die Senatorin für
Kinder und Bildung
Freie
Hansestadt
Bremen

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Comment fonctionne la procédure d'admission?

Dans le cadre de la procédure d'admission, un maximum de 10 % des places est attribué à des enfants en difficultés. Toutes les places restantes des *Gymnasien* et jusqu'à un tiers des places dans les *Oberschulen* sont attribuées en priorité aux élèves ayant des résultats supérieurs à la norme. Les places dans les *Oberschulen* sont attribuées en priorité aux élèves des écoles primaires associées. Si le nombre de choix exprimés excède les places disponibles dans un établissement, l'on procède à un tirage au sort.

Dans quels cas les dispositions en matière d'enfants en difficultés s'appliquent-elles?

Sous certaines conditions, peuvent être reconnus comme enfants en difficultés:

- Les enfants porteurs d'un handicap corporel,
- Les enfants présentant des problèmes sociaux,
- Les enfants dont les frères et sœurs fréquentent le même établissement, si la non admission est de nature à entraîner des problèmes pour la famille.

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur Internet et dans les brochures. La demande de reconnaissance du statut d'enfant en difficultés doit être présentée directement à l'école secondaire que vous avez choisie, et ce avant la clôture des inscriptions.

Mon enfant est-il supérieur à la norme?

Vous pouvez vous faire une idée du niveau de votre enfant à la lecture des carnets de note. Les performances d'apprentissage de votre enfant sont notées de 1 à 10 pour plusieurs compétences par matière. Cela permet d'avoir une vue d'ensemble des points forts et des exigences d'amélioration. Les performances sont jugées supérieures à la norme si, à l'issue du 1er semestre de la 4e, la plupart des notes en allemand et en mathématiques sont égales à 9 ou 10.

Quelles langues étrangères mon enfant va-t-il apprendre?

Dans les deux types d'établissement, la première langue est l'anglais. A partir de la 6e, il est possible d'ajouter une deuxième langue étrangère pour les élèves fréquentant l'*Oberschule*. Au *Gymnasium*, la deuxième langue étrangère est obligatoire.

Que faut-il entendre par « inclusion » ?

A Brême, les enfants présentant des difficultés d'apprentissage ou des besoins spéciaux sont scolarisés de façon inclusive. Cela veut dire que tous les enfants apprennent ensemble dans une même classe. En apprenant avec des enfants du même âge qu'eux, ils peuvent mieux exprimer leur potentiel. De plus, cela offre des possibilités importantes d'apprentissage en termes sociaux et de contenus : celui qui apporte quelque chose à quelqu'un, l'apprend lui-même particulièrement bien.



+ Leichte
Sprache

Diese Informationen sind auch auf Deutsch erhältlich.
This information is also available in English.
Эта информация также доступна на русском языке.

Bu bilgiler Türkçe olarak da mevcuttur.
هذه المعلومات متوفرة أيضًا باللغة العربية.
این اطلاعات به فارسی نیز قابل دریافت هستند.

De l'école primaire à L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Informations en vue d'un passage réussi

LE PASSAGE DANS LE SECONDAIRE

Chers parents, si votre enfant fréquente la 4^e, il vous faut choisir un établissement d'enseignement secondaire pour l'année prochaine. Vous avez le choix entre l'*Oberschule* et le *Gymnasium*. Ces deux types d'établissement permettent d'obtenir tous les diplômes de l'enseignement secondaire général jusqu'au baccalauréat.



Vous pouvez choisir librement l'établissement d'enseignement secondaire de votre enfant

Vous pouvez choisir librement le lieu de l'établissement. Cela vaut également pour le type d'établissement, si vous avez participé à l'entretien d'information au sein de l'école primaire.



Utilisez les trois possibilités de choix

Il vous faut absolument indiquer trois établissements différents. L'ordre de vos choix exprime un ordre de préférence. Il est possible que, pour des raisons de places, votre enfant ne puisse pas être pris dans le premier établissement choisi. Dans ce cas, si un deuxième et un troisième choix ont été exprimés, votre enfant participera à une autre procédure d'admission. Dans le cas contraire, il sera affecté à un autre établissement après délibération des autorités scolaires.



Utilisez toutes les offres de conseil

Le choix de l'établissement d'enseignement secondaire est une décision importante, dans le cadre de laquelle l'école peut vous aider. L'école primaire de votre enfant propose, au début du second semestre de la 4^e classe, des journées d'information pour les parents. A cette occasion, vous verrez également remettre les formulaires d'inscription. En décembre et en janvier, des soirées d'information et des journées portes ouvertes ont lieu dans les *Oberschulen* et les *Gymnasien*.



OBERSCHULE OU GYMNASIUM?

Oberschule

- Obtention du baccalauréat en 13 années
- Etablissement orienté vers les performances pour tous les élèves
- Enseignement commun sur différents niveaux
- Promotion de tous les talents
- Effectif des classes : 25
- Une même équipe accompagne la classe de la 5^e à la 10^e

Gymnasium

- Obtention du baccalauréat en 12 années
- Rythme d'apprentissage plus élevé pour les élèves les plus doués
- Enseignement commun sur un niveau unique
- Horaires plus lourds : jusqu'à 35 heures d'enseignement par semaine
- Effectif des classes : 30
- Une deuxième langue étrangère est obligatoire à partir de la 6^e

VUE D'ENSEMBLE DES DATES

Offres de conseil

Journées de rencontres dans les écoles primaires et séances d'informations dans les *Oberschulen* et les *Gymnasien*.

De
nov. à
janv.

Date limite d'inscription

Vous devez remettre le formulaire d'inscription à l'école primaire de votre enfant avant le 7 février 2018 dernier délai. Si vous souhaitez passer d'une école primaire privée à un établissement public, il vous faut remettre le formulaire aux services de l'Adjointe chargée de l'enfance et de l'éducation.

7
février
2018

Procédure d'admission

S'il y a suffisamment de places dans le premier établissement choisi, votre enfant y est admis. Si ce n'est pas le cas, la décision a lieu pour chaque école à l'issue de ce que l'on appelle la procédure d'admission.

De
février
à mars

Décision

Vous serez informés du nouvel établissement de votre enfant, c'est que l'on appelle la décision d'admission. S'il n'a été possible de tenir compte d'aucun de vos souhaits, vous recevrez en revanche un courrier des autorités scolaires. Ces dernières vous proposeront après délibération une place dans un autre établissement.

8
mars
2018

Préparation pour le nouvel établissement

Vous serez informés par l'établissement dans lequel votre enfant a été admis des démarches ultérieures à suivre. Vous pourrez vous familiariser avec l'établissement en question lors d'une soirée d'information destinée aux parents des élèves de 5^e.

De
mars à
juillet